



Human Dimension Implementation Meeting

21 September - 2 October 2015

Working Session 4

Fundamental Freedoms I (continued)

- La Suisse appelle tous les Etats de la région à reconnaître, assumer et respecter leurs obligations en ce qui concerne le droit de réunion pacifique et d'association. Elle les invite, pour ce faire, à mettre activement à profit l'expertise et les outils mis à disposition par le BIDDH.
- Les défenseurs des droits de l'homme et tous ceux qui s'engagent individuellement ou en groupe pour faire valoir leur voix, en particulier si celle-ci est critique face aux autorités au pouvoir, doivent être protégés et soutenus. Nous encourageons dès lors les institutions pertinentes de l'OSCE ainsi que tous les Etats à qui, selon le droit international, incombe la responsabilité de protéger des DDH, à maintenir le dialogue avec les défenseurs des droits de l'homme et à leur apporter un soutien adapté à leur situation et à leurs besoins.